

Pays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Conventions de partenariat
enfance et jeunesse : fixation
des subventions aux
associations pour l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 avril à 18H30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lavagna Maurice.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Stoerker, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Messieurs Stéphane Sainsaulieu, Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel,

Absents excusés : Messieurs Edmond Mari, Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde Monsieur Yves Pons,

Monsieur Gérard Stoerker a été nommé secrétaire de séance.

Décision n°18 04 36

Le président rappelle que la communauté de communes a chargé un certain nombre d'associations de mettre en œuvre les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, sur la base d'une convention qui fixe, entre autres, la subvention annuelle qu'elles percevront.

Afin de permettre à chacune d'elles d'exercer les missions qui leur ont été confiées, il propose d'allouer, pour l'année 2018, les subventions suivantes :

- Office communal de la jeunesse de Contes (OCJ) : 350 000,00 € ;
- Office municipal de la jeunesse, de la culture et des loisirs de Drap (OMJCL) : 604 700,00 € ;
- Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) : 210 170,00 € ;
- Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC) : 75 040,00 € ;

étant précisé que ces subventions seront payées selon les modalités définies dans la délibération n° 171219 du 13 décembre 2017.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide, afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions inscrites dans la politique communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, d'attribuer aux associations précitées une subvention annuelle pour l'année 2018 dont le montant est précisé ci-dessus.

Autorise le président à signer avec lesdites associations une convention de partenariat telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT PAR INTERIM
M. LAVAGNA

Nombre de conseillers en
exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0